

Règlement Intérieur de la Bourse aux Jeux du 6 avril 2025

L'association Si Evreux m'était joué est la structure organisatrice de cette Bourse aux Jeux avec l'autorisation de la mairie. Afin que chaque personne participant à la Bourse aux Jeux soit en accord, il est demandé une lecture attentive du présent règlement.

La bourse aux Jeux se déroule le dimanche 6 avril 2025 à la halle des expositions d'Evreux 26 avenue du Maréchal Foch. Cette Bourse aux Jeux propose exclusivement la vente d'occasion de jeux ou de destockage.

1 - Cette bourse est ouverte à tous les particuliers

Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis. Pour s'inscrire, il faut obligatoirement : Ne pas avoir participé à plus de 1 autre manifestation de même nature au cours de l'année civile, présenter une pièce d'identité et signer l'attestation sur l'honneur.

2 - Liste des articles acceptés

exclusivement : Jeux de plateau, wargames, jeux Vidéo, jeux de société, jeux de rôles, jeux de cartes, figurines.

Ne seront pas acceptés : les jouets et tout autre objet en dehors de ceux cités dans le présent article.

L'association se réserve le droit de refuser les articles qu'elle estime ne pas correspondre aux exigences ci-dessus, ou d'exclure purement l'exposant de la bourse aux jeux. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

3 - Emplacements

Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront pas être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. Les numéros d'emplacements seront communiqués à l'entrée de la manifestation.

Afin de satisfaire toutes les demandes, chaque exposant peut réserver pour 5 € , 1 emplacement unique de 1.80 mètre correspondant à une table et 2 chaises. 35 emplacements au total.

4 - Inscription et paiement

Inscriptions sur place entre 10h et 12h le 6 avril 2025.

Le paiement est de 5€ en espèces pour une table de 1.80m et 2 chaises (fournies) Un remboursement sera effectué en cas d'annulation de la Bourse aux Jeux.

5 - Horaires

Horaires : - de 10 h à 12 h : installation des stands

- de 10 à 18 h : ouverture des stands au public - à partir de 17h45 : rangement des stands.

Afin que les visiteurs ne trouvent pas de tables vides, merci de respecter ces horaires. La buvette/snack sera ouverte de 10H à 18h.

6 - Responsabilité civile

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance. L'association si evreux m'était joué représentée par son Président Stéphane Crévecoeur ne participe aucunement aux transactions et ne peut être responsable des litiges entre vendeurs et acquéreurs ou d'éventuels vols ou dégradations.

7 - Application et Exclusion

Le présent règlement est à disposition lors de l'inscription, à l'entrée et à la buvette le jour de la manifestation. Tout manquement aux règles de savoir vivre en communauté (respect, tolérance, responsabilité de ses actes) sera sanctionné par un renvoi.

En cas de manquement aux modalités de déroulement de la Bourse aux Jeux, l'association peut décider d'exclure une personne du lieu d'exposition et toute prochaine demande d'inscription à une manifestation organisée par Si evreux m'était joué sera refusée.

A : Le :

Nom : Prénom :

En signant j'accepte le présent règlement :

Bourse aux Jeux 6 avril 2025

Merci de remplir toutes les rubriques, l'attestation devant être remise en Préfecture

Personne physique

Je soussigné(e), Nom : Prénom

Né(e) le à Ville : Département :

Adresse :

CP Ville

Téléphone

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par.

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant (e) - ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.(Article R321-9 du Code pénal). Certifie avoir lu le règlement et en accepte les conditions)

Fait à le Signature :

Réservation : 1 table de 1.80 M

Règlement de 5 € en espèces.